



RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 00113

Numéro SIREN : 341 228 427

Nom ou dénomination : ACTUALIS

Ce dépôt a été enregistré le 18/03/2014 sous le numéro de dépôt 813

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

CS 415 (12 allée de la Chartre)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

YDES - société d'Avocats
12 rue de la Navigation
CS 80735
69257 LYON CEDEX 09

V/REF : DEPL/AAN/VCO
N/REF : 87 B 113 / 2014-A-813

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LAVAL certifie qu'il a reçu le 18/03/2014, les actes suivants :

Rapport du commissaire aux apports et à la fusion en date du 26/02/2014

Concernant la société

ACTUALIS
Société anonyme
230 rue de Terre Rouge
53200 Azé

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-813 le 18/03/2014
R.C.S. LAVAL 341 228 427 (87 B 113)

Fait à LAVAL le 18/03/2014,
Le Greffier



ACTUALIS
Société Anonyme
Au capital de 125.790 €

230 Rue de Terre Rouge
53200 - AZE

341 228 427 RCS LAVAL

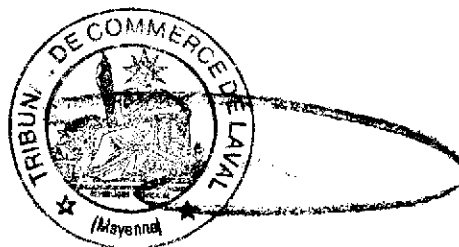
RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA FUSION SUR LA VALEUR DES APPORTS
DES SOCIETES AGECEMA – ACTUALIS RH – ABC GESTION et SOCOMO

A

ACTUALIS

"PROCES VERBAL

Dépôt effectué au Greffe du Tribunal
De Commerce de LAVAL, le **18 MARS 2014**
Sous le N° **2014 A 813**
Le Greffier"





EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
FISCALITE • SOCIAL • CONSEIL

Gylvain ADAM
Sophie GONIGAM
Christine JUNGLING
Claude SCHOUMAKER

Messieurs les actionnaires
de ACTUALIS SA

230, rue de Terre Rouge
53200 AZE

**Rapport du commissaire à la fusion sur la valeur des apports des sociétés
AGECMA – ABC GESTION – SOCOMO et ACTUALIS RH à ACTUALIS
SA.**

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions unanimes des associés ou des actionnaires des sociétés AUDIT GESTION EXPERTISE COMPTABLE DU MAINE par abréviation AGECEMA – ASSISTANCE BUREAUTIQUE COMPTABILITE GESTION par abréviation ABC GESTION – SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DE L'OUEST par abréviation SOCOMO - ACTUALIS RH et ACTUALIS - en date du 6 janvier 2014, concernant la fusion par voie d'absorption des sociétés AGECEMA – ABC GESTION – SOCOMO et ACTUALIS RH par la société ACTUALIS, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L 225-147 du Code de Commerce, conformément aux dispositions de l'article L 236-10 III du même Code.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 29 janvier 2014.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société absorbante, augmentée de la prime de fusion.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver ci-après nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant:

- 1) Présentation de l'opération et description des apports,
- 2) Diligences et appréciation de la valeur des apports,
- 3) Conclusion.

Siège Social :
103-105 rue de Paris
54440 HERSERANGE
Tél. 03 82 25 94 70
Fax 03 82 23 98 74

Ecotech – 3 rue Marconi
57070 METZ TECHNOPOLE
Tél. 03 87 63 48 49
Fax 03 87 56 14 12

2 rue de Metz
57800 FREYMING-MERLEBACH
Tél. 03 87 93 25 75
Fax 03 87 93 26 54

www.cpalec.com
email : cpaly@cpalec.com

I. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Contexte de l'opération

La fusion par absorption des sociétés AGECEMA- ACTUALIS RH – SOCOMO et ABC GESTION par la société ACTUALIS s'inscrit dans le cadre de la rationalisation de l'organisation du Groupe auquel appartiennent ces sociétés, et de la simplification de ses structures consécutivement au rapprochement des Cabinets d'expertise comptable et de commissariat aux comptes ACTUALIS (sociétés ACTUALIS, ACTUALIS AUDIT et ACTUALIS RH), ABC GESTION et ALPHA EXPERTISE DEVELOPPEMENT (sociétés SOCOMO, AGECEMA, A2CR, AUDIT ET COMMISSARIAT et AUDIT STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT).

Ce Groupe à la tête duquel se trouve la société ALPHA EXPERTISE DEVELOPPEMENT, société à responsabilité limitée, au capital de 2 539 200 €, dont le siège social est 15 rue Bordagers à CHANGÉ (53810) et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 501 830 475 RCS LAVAL, se compose actuellement de 11 sociétés.

L'objectif final de cette restructuration, impliquant par ailleurs d'autres opérations de fusion et d'apport, est de faire de la société ALPHA EXPERTISE DEVELOPPEMENT la « société pivot » du Groupe et de n'avoir qu'une seule société filiale par métier.

Il ne subsisterait donc que 3 sociétés ayant respectivement les activités suivantes :

- Expertise comptable, Ressources humaines, Activités juridiques et Paie,
- Commissariat aux comptes,
- Informatique.

1.2. Présentation des sociétés et intérêts en présence

1.2.1. AGECEMA (société absorbée).

La société AGECEMA est une société à responsabilité limitée initialement constituée sous forme anonyme et sous la dénomination « CABINET DENIAU, JOURDIN ET ASSOCIES » par acte sous seing privé en date du 19 janvier 1989.

Le changement de dénomination sociale est intervenu par décision de l'Assemblée Générale du 28 mars 1996. La transformation en société à responsabilité limitée résulte d'une décision de l'Assemblée générale du 31 mars 2004.

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés le 30 janvier 1989, la société a été constituée pour une durée de 99 ans.

Elle a pour objet dans tous pays l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. Pour les besoins de son activité, la société AGECEMA est inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables et auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Angers.

La société AGECEMA exploite son activité à l'adresse de son siège social – 167 rue de Beaugé LE MANS (72000) et ne possède pas d'établissement secondaire.

Le capital social s'élève à 112 000 € divisé en 5 600 parts sociales de 20 € chacune intégralement libérées et toutes de même catégorie.

La société possède 99,73% du capital de la société A2CR, soit 748 parts sur un total de 750 parts.

La société clôture son exercice social le 30 septembre de chaque année.

1.2.2. ABC GESTION (société absorbée).

La société ABC GESTION est une société anonyme initialement constituée sous forme de société à responsabilité limitée sous la dénomination « CABINET CLAUDE GINDRE » au terme d'un acte sous seings privés du 20 novembre 1973 conclu à ANGERS.

La transformation en société anonyme résulte d'une décision d'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 1987. Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 24 septembre 1987, la dénomination sociale et l'objet social ont été modifiés et les statuts refondus.

La durée de la société est de 50 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 6 décembre 2023.

Elle a pour objet social l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. Pour les besoins de son activité, la société ABC GESTION est inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables et auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Angers.

La société ABC GESTION exploite son activité en 4 établissements différents :

- 2 square François Truffaut à ANGERS (49000) – siège social et établissement principal,
- 12 square François Truffaut à ANGERS (49000) – établissement secondaire,
- 18 rue de la Gabardière à CHEMILLE (49120) – établissement secondaire,
- 8 rue du Général de Gaulle à POUANCE (49420) – établissement secondaire.

Le capital social s'élève à 250 000 € divisé en 2 500 actions de 100 € chacune intégralement libérées et toutes de même catégorie.

La société clôture son exercice social le 30 septembre de chaque année.

1.2.3. Société SOCOMO (Société absorbée).

La société SOCOMO est une société par actions simplifiée initialement créée sous forme de société civile dénommée « PINCCON-CARLY » par acte sous seing privé du 2 janvier 1960, ultérieurement transformée en société à responsabilité limitée le 21 octobre 1969, puis en société anonyme le 1^{er} mars 1977.

Par décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2004, la société a été de nouveau transformée en société à responsabilité limitée. La forme de société par actions simplifiée a été adoptée par décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mars 2007.

La durée de la société était initialement fixée à 27 ans prorogée de 50 ans en 1987. Elle se terminera donc en 2036.

Elle a pour objet social, en France et à l'étranger, l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. Pour les besoins de son activité, la société SOCOMO est inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables et auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Angers.

La société SOCOMO exploite son activité en 2 établissements différents :
- 15 rue des Bordagers à CHANGE (53810) – siège social et établissement principal,
- 143 rue de Paris à LAVAL (53000) – établissement secondaire.

Le capital social s'élève à 132 000 € divisé en 1 320 actions de 100 € chacune intégralement libérées et toute de même catégorie.

La société clôture son exercice social le 30 septembre de chaque année.

1.2.4. Société ACTUALIS RH (Société absorbée).

La société ACTUALIS RH est une société par actions simplifiée créée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 11 septembre 2106.

Elle a pour objet social l'exercice des missions d'expert-comptable. Pour les besoins de son activité, la société ACTUALIS RH est inscrite au tableau de l'Ordre des experts comptables.

La société ACTUALIS RH exploite son activité à l'adresse de son siège social – 15 rue des Bordagers à CHANGE (53810) et ne possède pas d'établissement secondaire.

Le capital social s'élève à 37 000 € divisé en 3 700 actions de 10 € chacune intégralement libérées et toutes de même catégorie.

La société clôture son exercice social le 30 septembre de chaque année.

1.2.5. Société ACTUALIS (société absorbante).

La société ACTUALIS a été créée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés intervenue le 12 juin 1987 selon le Kbis daté du 7 janvier 2014.

Elle a pour objet social l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. Pour les besoins de son activité, la société ACTUALIS est inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables et auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Angers.

La société ACTUALIS exploite son activité en 3 établissements différents :

- 230 rue de Terre Rouge à AZE (53200) – siège social et établissement principal,
- 15 rue des Bordagers à CHANGE (53810) – établissement secondaire,
- 12 square François Truffaut à ANGERS (49000) – établissement secondaire.

Le capital social s'élève à 125 790 € divisé en 4 193 actions de 30 € chacune intégralement libérées et toute de même catégorie.

La société clôture son exercice social le 30 septembre de chaque année.

1.2.6. Intérêts en présence.

Liens en capital

La société ACTUALIS détient plus de 99,73 % dans le capital de la société ACTUALIS RH, soit 3 693 actions sur les 3 700 parts composant le capital de la société ACTUALIS RH.

Toutes les sociétés décrites ci-dessus appartiennent au Groupe AED issu du rapprochement de plusieurs Cabinets d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

1.3. Description de l'opération

1.3.1. Caractéristiques essentielles de l'apport.

Dans le cadre de l'opération de fusion projetée, les sociétés absorbées, AGECEMA – ABC GESTION – SOCOMO et ACTUALIS RH apportent l'ensemble de leurs éléments d'actif et de passif à la société ACTUALIS, dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine. Ainsi, si la fusion est réalisée :

- le patrimoine des sociétés absorbées sera dévolu à la société absorbante dans l'état où il se trouvera lors de la réalisation de la fusion ; il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant aux sociétés absorbées à cette date, sans exception,
- la société absorbante deviendra débitrice des créanciers des sociétés absorbées en lieu et place de celles-ci, sans que cette substitution emporte novation à leur égard.

Particularité concernant la société SOCOMO :

La société SOCOMO a signé le 29 janvier 2014, avec la société ACTUALIS AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 92 250 €, dont le siège social est 143 rue de Paris à LAVAL (53000) et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 499 885 333 RCS LAVAL, un traité d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions en application de l'article L.236-6-1 du Code de commerce avec un effet rétroactif au 1^{er} octobre 2013.

Cet apport partiel d'actif a pour objet la branche d'activité d'audit de la société SOCOMO, seule l'activité expertise-comptable devant être transmise dans le cadre de la présente fusion.

Sous réserve de la réalisation préalable et définitive de cet apport comme il sera indiqué ci-après, le patrimoine de la société SOCOMO sera donc amputé de ce qui relève de la branche d'activité audit en raison de la transmission universelle de cette branche au profit de la société ACTUALIS AUDIT.

Ainsi, le patrimoine transmis par la société SOCOMO à la société ACTUALIS dans le cadre de la présente fusion, une fois l'apport partiel d'actif réalisé, est indiqué ci-après.

* * *

La société absorbante sera propriétaire des biens et droits apportés par les sociétés absorbées à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives précisées ci-après.

Sur le plan comptable et fiscal, les parties conviennent que la fusion prendra effet rétroactivement au 1^{er} octobre 2013. Les opérations, tant actives que passives, engagées par les sociétés absorbées depuis cette date jusqu'à la date de réalisation de la fusion seront ainsi réputées avoir été accomplies pour le compte de la société absorbante, d'un point de vue comptable et fiscal. En conséquence, le montant de l'actif net apporté par les sociétés absorbées a été déterminé à partir des comptes sociaux arrêtés au 30 septembre 2013.

L'opération est soumise au régime de droit commun des fusions, tel que défini aux articles L.236-1 et suivants du Code de Commerce.

Au plan fiscal, l'opération est placée sous le régime de faveur de l'article 210 A du Code Général des Impôts pour ce qui est de l'impôt sur les sociétés, et de l'article 816 du même code en matière de droits d'enregistrement qui prévoit un droit fixe de 375 €.

1.3.2. Conditions suspensives.

La fusion est soumise à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- Obtention auprès de la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST de la mainlevée du nantissement sur les parts sociales détenues par la société ALPHA EXPERTISE DEVELOPPEMENT dans le capital de la société AGECEMA ;
- Obtention auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE et du CREDIT AGRICOLE MAINE D'ANJOU ET BASSE NORMANDIE de la mainlevée du nantissement sur les actions détenues par la société ALPHA EXPERTISE DEVELOPPEMENT dans le capital de la société ABC GESTION ;
- Accord des bailleurs :
 - Accord de la SCI DES BORDAGERS pour la transmission à la société absorbante du bail professionnel dont la société ACTUALIS RH est titulaire pour les locaux qu'elle occupe,
 - Accord de la SCI ABJ IMMOBILIER pour la transmission à la société absorbante du bail professionnel dont la société ABC GESTION est titulaire pour les locaux qu'elle occupe 2 Square François Truffaut à Angers (49),
 - Accord de la SCI ABC GESFONCIER pour la transmission à la société absorbante du bail professionnel dont la société ABC GESTION est titulaire pour les locaux qu'elle occupe 12 Square François Truffaut à Angers (49),
 - Accord de Monsieur et Madame Alain MENIS pour la transmission à la société absorbante du bail professionnel dont la société ABC GESTION est titulaire pour les locaux qu'elle occupe 18 rue de la Gabardière à CHEMILLE (49120),
 - Accord de Monsieur et Madame Jean-Noël GALISSON pour la transmission à la société absorbante du bail professionnel dont la société ABC GESTION est titulaire pour les locaux qu'elle occupe 8 rue du Général de Gaulle à POUANCE (49420),

- Accord de la SCI D'ORGEMONT pour la transmission à la société absorbante du bail professionnel dont la société ABC GESTION est titulaire pour le local d'archives situé à Angers (49) Rue Carl Linné, Boulevard Blanchouin,
- Accord de la SCI ACTUALIS-IMMO pour la transmission à la société absorbante du bail professionnel dont la société SOCOMO est titulaire pour les locaux qu'elle occupe 15 rue des Borgagers à CHANGE (53) ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013 par les sociétés soussignées en tête des présentes, ainsi que la société A2CR ;
- Réalisation définitive de l'opération de fusion entre les sociétés AGECEMA (absorbante) et A2CR (absorbée) ;
- Réalisation définitive de l'opération d'apport partiel d'actif de la branche « Audit » de la société SOCOMO (apporteuse) à la société ACTUALIS AUDIT (bénéficiaire) ;
- Approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ACTUALIS et de l'augmentation de capital, conséquence de la fusion ;
- Approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société AGECEMA du présent projet de fusion ;
- Approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ACTUALIS RH du présent projet de fusion ;
- Approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ABC GESTION du présent projet de fusion ;
- Approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SOCOMO du présent projet de fusion ;

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 30 septembre 2014 au plus tard, le projet de fusion sera, sauf prorogation de ce délai, considéré comme nul et non avenu.

1.4. Présentation des apports

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue.

En application d'un avis du CNC du 25 mars 2004, entériné par le Règlement 2004-01 du 4 mai 2004 du CRC tel que modifié par le règlement 2005-09 du 3 novembre 2005, les sociétés ont retenu pour l'évaluation du patrimoine transmis par les sociétés absorbées la valeur nette comptable des éléments d'actif et de passif tels qu'ils existent au bilan arrêté au 30 septembre 2013, compte tenu du fait que les sociétés sont sous "contrôle commun", c'est-à-dire

- la société ALPHA EXPERTISE DEVELOPPEMENT détient le contrôle des sociétés ACTUALIS, SOCOMO, AGECEMA et ABC GESTION.
- la société ACTUALIS détient le contrôle de la société ACTUALIS RH.

1.4.2. Description des apports.

1.4.2.1. AGECEMA

La société AGECEMA fait apport, à titre de fusion, dans les conditions fixées par la loi et les décrets en vigueur sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière et sous réserve des conditions suspensives précisées ci-avant à la société ACTUALIS, de tous les biens et droits sans exception, ni réserve dont se compose son actif net au 30 septembre 2013, tel que détaillé ci-dessous.

ACTIF TRANSMIS PAR LA SOCIETE AGECEMA

	BRUT	AMORT. ET DEPRECIATIONS	NET Au 30 09 2013
<i>I - Actif immobilisé</i>	<i>1 105 867 €</i>	<i>31 635 €</i>	<i>1 074 232 €</i>
Concessions, brevets, droits assimilés	2 229 €	2 033 €	195 €
Fonds de commerce	333 727 € ¹		333 727 €
Autres immobilisations	140 380 €	29 602 €	110 778 €
Titres de participation	603 386 €		603 386 €
Frais d'acquisition des Titres	14 346 €		14 346 €
Autres immobilisation financières	11 800 €		11 800 €
<i>II - Actif circulant</i>	<i>503 135 €</i>	<i>22 545 €</i>	<i>480 591 €</i>
Clients et comptes rattachés	386 256 €	22 545 €	363 711 €
Autres créances	64 483 €		64 483 €
Disponibilités	38 338 €		38 338 €
Charges constatées d'avance	14 059 €		14 059 €
TOTAL ACTIF	1 609 002 €	54 180 €	1 554 823 €

Indépendamment de l'actif apporté à la société ACTUALIS, cette dernière sera substituée à la société AGECEMA dans le bénéfice et les charges de tous les engagements hors bilan reçus par cette dernière.

¹ Dont fonds d'expertise comptable pour 318 727 € et de commissariat aux comptes pour 15 000 €

PASSIF TRANSMIS PAR LA SOCIETE AGECEMA

Le passif se compose des éléments suivants :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 557 €
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	257 289 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 664 €
Dettes sociales et fiscales	111 916 €
Autres dettes	6 405 €
Produits constatés d'avance	130 188 €
TOTAL PASSIF	595 019 €

Indépendamment du passif pris en charge par la société ACTUALIS, celle-ci sera tenue de se substituer à la société AGECEMA dans le bénéfice et les charges résultant des engagements hors bilan donnés par cette dernière.

APPORT DE LA SOCIETE AGECEMA

Soit un total d'actif net de :

- Montant total de l'actif de la société AGECEMA	1 554 823 €
- Montant total du passif de la société AGECEMA	595 019 €

ACTIF NET **959 804 €**

Il est ici précisé qu'au jour de la signature du traité de fusion, la société AGECEMA a signé un traité de fusion avec, sa filiale, la société AUDIT CONSEIL COMPTABILITE REVISION.

Sous réserve de la réalisation préalable et définitive de cette fusion, la société AGECEMA bénéficiera de la transmission universelle du patrimoine de la société A2CR avec un effet rétroactif au 1^{er} octobre 2013.

Par suite, outre son patrimoine existant à la date de signature du traité de fusion, la société AGECEMA transmettra à la société ACTUALIS par l'effet de la présente fusion le patrimoine de la société A2CR.

Pour mémoire, l'actif net transmis par la société A2CR à la société AGECEMA dans le cadre de leur fusion ainsi que le mali de fusion en résultant seraient les suivants :

APPORT DE LA SOCIETE A2CR

Soit un total d'actif net de :

- Montant total de l'actif de la société A2CR	600 264 €
- Montant total du passif de la société A2CR	370 349 €

ACTIF NET **229 915 €**

MALI DE FUSION GENERE PAR LA FUSION DES SOCIETES AGECEMA ET A2CR

La part de la situation nette de la société A2CR correspondant à la participation de la société AGECEMA (748/750), soit 229 302 euros, est différente de la valeur comptable de cette participation, évaluée à 617 732 euros. En conséquence, un mali de fusion sera dégagé par la société absorbante d'un montant égal à 388 430 euros.

1.4.2.2. ACTUALIS RH

La société ACTUALIS RH fait apport, à titre de fusion, dans les conditions fixées par la loi et les décrets en vigueur sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière et sous réserve des conditions suspensives précisées ci-avant à la société ACTUALIS, de tous les biens et droits sans exception, ni réserve dont se compose son actif net au 30 septembre 2013, tel que détaillé ci-dessous.

ACTIF TRANSMIS PAR LA SOCIETE ACTUALIS RH

	BRUT	AMORT. ET DEPRECIATIONS	NET Au 30 09 2013
I - Actif immobilisé	119 243 €	27 184 €	92 059 €
Concessions, brevets, droits assimilés	8 144 €	7 481 €	663 €
Fonds de commerce	50 000 €		50 000 €
Autres immobilisations	59 399 €	19 703 €	39 696 €
Autres immobilisation financières	1 700 €		1 700 €
II – Actif circulant	311 754 €	5 135 €	306 619 €
Clients et comptes rattachés	223 251 €	5 135 €	218 115 €
Autres créances	43 966 €		43 966 €
Disponibilités	37 571 €		37 571 €
Charges constatées d'avance	6 967 €		6 967 €
TOTAL ACTIF	430 997 €	32 319 €	398 678 €

Indépendamment de l'actif apporté à la société ACTUALIS, cette dernière sera substituée à la société ACTUALIS RH dans le bénéfice et les charges de tous les engagements hors bilan reçus par cette dernière.

PASSIF TRANSMIS PAR LA SOCIETE ACTUALIS RH

Emprunts et dettes financières	162 995 €
avances et acomptes reçus sur commandes en cours	654 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 654 €
Dettes sociales et fiscales	96 928 €
Autres dettes	150 €
Produits constatés d'avance	8 807 €
TOTAL PASSIF	368 188 €

Indépendamment du passif pris en charge par la société ACTUALIS, celle-ci sera tenue de se substituer à la société ACTUALIS RH dans le bénéfice et les charges résultant des engagements hors bilan donnés par cette dernière.

APPORT DE LA SOCIETE ACTUALIS RH

Soit un total d'actif net de :

- Montant total de l'actif de la société ACTUALIS RH	398 678 €
- Montant total du passif de la société ACTUALIS RH	368 188 €

ACTIF NET **30 490 €**

1.4.2.3. ABC GESTION

La société ABC GESTION fait apport, à titre de fusion, dans les conditions fixées par la loi et les décrets en vigueur sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière et sous réserve des conditions suspensives précisées ci-avant à la société ACTUALIS, de tous les biens et droits sans exception, ni réserve dont se compose son actif net au 30 septembre 2013, tel que détaillé ci-dessous.

ACTIF TRANSMIS PAR LA SOCIETE ABC GESTION

	BRUT	AMORT. ET DEPRECIATIONS	NET Au 30 09 2013
<i>I - Actif immobilisé</i>	1 007 543 €	445 244 €	562 299 €
Concessions, brevets, droits	77 359 €	70 698 €	6 661 €
Fonds de commerce	419 082 €		419 082 €
Constructions	122 952 €	112 945 €	10 007 €
Installations techniques	1 889 €	1 889 €	0 €
Autres immobilisations	298 098 €	259 712 €	38 386 €
Immobilisations corporelles en cours	65 482 €		65 482 €
Autres immobilisations financières	22 681 €		22 681 €
<i>II - Actif circulant</i>	1 264 209 €	80 579 €	1 183 630 €
Clients et comptes rattachés	823 802 €	80 579 €	743 223 €
Autres créances	110 678 €		110 678 €
Valeurs mobilières de placement	82 986 €		82 986 €
Disponibilités	204 144 €		204 144 €
Charges constatées d'avance	42 599 €		42 599 €
TOTAL ACTIF	2 271 752 €	525 823 €	1 745 929 €

Indépendamment de l'actif apporté à la société ACTUALIS, cette dernière sera substituée à la société ABC GESTION dans le bénéfice et les charges de tous les engagements hors bilan reçus par cette dernière.

PASSIF TRANSMIS PAR LA SOCIETE ABC GESTION

Provisions pour risques	6 092 €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27 533 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 805 €
Dettes sociales et fiscales	609 309 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	62 609 €
Autres dettes	6 673 €
Produits constatés d'avance	467 807 €
TOTAL PASSIF	1 274 828 €

Indépendamment du passif pris en charge par la société ACTUALIS, celle-ci sera tenue de se substituer à la société ABC GESTION dans le bénéfice et les charges résultant des engagements hors bilan donnés par cette dernière.

APPORT DE LA SOCIETE ABC GESTION

Soit un total d'actif net de :

- Montant total de l'actif de la société ABC GESTION	1 745 929 €
- Montant total du passif de la société ABC GESTION	1 274 828 €

ACTIF NET **471 101 €**

1.4.2.4. SOCOMO

La société SOCOMO fait apport, à titre de fusion, dans les conditions fixées par la loi et les décrets en vigueur, sous les garanties ordinaires de fait et de droit et sous les conditions suspensives précisées ci-avant à la société ACTUALIS, tous les éléments (actif et passif), droits et valeurs, sans exception ni réserve, qui constituent son patrimoine.

L'actif et le passif de la société absorbée transmis à la société absorbante consistent dans les éléments ci-après énumérés tels qu'ils figurent dans les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013 de la société SOCOMO.

Toutefois, la société SOCOMO a signé avec la société ACTUALIS AUDIT un traité d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions en application de l'article L.236-6-1 du Code de commerce avec un effet rétroactif au 1^{er} octobre 2013.

Cet apport partiel d'actif a pour objet la branche d'activité d'audit de la société SOCOMO, seule l'activité expertise-comptable devant être transmise dans le cadre de la présente fusion.

Sous réserve de la réalisation préalable et définitive de cet apport comme il sera indiqué ci-après, le patrimoine de la société SOCOMO sera donc amputé de ce qui relève de la branche d'activité audit en raison de la transmission universelle de cette branche au profit de la société ACTUALIS AUDIT.

Ainsi, le patrimoine transmis par la société SOCOMO à la société ACTUALIS dans le cadre de la présente fusion, une fois l'apport partiel d'actif réalisé, est indiqué ci-après.

**ACTIF TRANSMIS PAR LA SOCIETE SOCOMO
POST APPORT PARTIEL D'ACTIF DE LA BRANCHE COMMISSARIAT
AUX COMPTES à ACTUALIS AUDIT**

	NET Au 30 09 2013
<i>I - Actif immobilisé</i>	291 871,38 €
Concessions, brevets, droits assimilés	557,98 €
Fonds de commerce	43 820 €
Autres immobilisations	240 196,91 €
Autres titres immobilisés	275,49 €
Autres immobilisations financières	7 021 €
<i>II – Actif circulant</i>	801 309,73 €
Avances et acomptes versés sur commandes	547,25 €
Clients et comptes rattachés	571 370,83 €
Autres créances	135 671,89 €
Disponibilités	79 272,26 €
Charges constatées d'avance	14 447,50 €
TOTAL ACTIF	1 093 181,11 €

Indépendamment de l'actif apporté à la société ACTUALIS, cette dernière sera substituée à la société SOCOMO dans le bénéfice et les charges de tous les engagements hors bilan reçus par cette dernière dans le cadre et pour les besoins de son activité « expertise-comptable ».

PASSIF TRANSMIS PAR SOCOMO
POST APPORT PARTIEL D'ACTIF DE LA BRANCHE COMMISSARIAT
AUX COMPTES à ACTUALIS AUDIT

	NET Au 30 09 2013
Provisions pour risques	27 174,00 €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	175 359,79 €
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	1 182,24 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 484,17 €
Dettes sociales et fiscales	183 006,16 €
Autres dettes	5 301,61 €
Produits constatés d'avance	163 132,04 €
TOTAL PASSIF	598 640,01 €

Indépendamment du passif pris en charge par la société ACTUALIS, celle-ci sera tenue de se substituer à la société SOCOMO dans le bénéfice et les charges résultant des engagements hors bilan donnés par cette dernière.

APPORT DE LA SOCIETE SOCOMO
POST APPORT PARTIEL D'ACTIF DE LA BRANCHE AUDIT

Soit un total d'actif net de :

- Montant total de l'actif de la société SOCOMO	1 093 181,11 €
- Montant total du passif de la société SOCOMO	598 640,01 €

ACTIF NET **494 541,10 €**

Pour mémoire, il est rappelé l'état du patrimoine de la société SOCOMO tel qu'il ressort des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013, les deux branches d'activité (expertise comptable/audit) réunies.

APPORT THEORIQUE DE LA SOCIETE SOCOMO
EN L'ABSENCE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

- Montant total de l'actif de la société SOCOMO	1 320 445 €
- Montant total du passif de la société SOCOMO	808 201 €

ACTIF NET **512 244 €**

1.5 Rémunération des apports.

Afin de déterminer la rémunération de l'opération, les Parties ont retenu les valeurs réelles des sociétés, parties à l'opération de fusion.

Ces valeurs sont celles utilisées lors des opérations de rapprochement des Cabinets ALPHA EXPERTISE DEVELOPPEMENT, ABC GESTION et ACTUALIS, notamment pour les apports de titres réalisés en décembre 2012 au profit de la société ALPHA EXPERTISE DEVELOPPEMENT.

Pour les parties à l'opération, l'utilisation d'une même valorisation pour le rapprochement des Cabinets et les opérations de restructuration permet de ne pas créer de distorsions par rapport aux opérations juridiques récentes.

Cette évaluation repose sur les comptes des sociétés clos au 30 septembre 2011 et des corrections liées aux évolutions de charges à court terme. En effet, le Groupe AED a engagé des frais significatifs du fait des opérations de restructuration en cours.

Les sociétés ont considéré que ces frais peuvent être considérés comme des charges exceptionnelles et donc, à neutraliser pour apprécier la situation réelle ou corrigée de la rentabilité des diverses sociétés composant le Groupe, dont les sociétés, parties à la présente opération de fusion.

La valorisation de chaque Cabinet correspond à la moyenne, sans pondération, de 4 méthodes : valeur mathématique, valeur de rentabilité, valeur de capitalisation de la capacité d'autofinancement, valeur de capital risque sur la base des comptes annuels de l'exercice clos en 2011.

Cette valorisation a ensuite été ventilée par structure selon des taux de répartition moyens à partir des capitaux propres, de la production et du résultat.

AGECMA

En contrepartie de l'apport de la société AGE CMA sur la base de l'actif net comptable à la date du 30 septembre 2013 s'élevant à 959 804 €, il sera attribué une action de la société ACTUALIS pour douze parts de la société AGE CMA, soit un rapport d'échange de 1 pour 12. En l'absence de participation dans le capital de la société AGE CMA, la société ACTUALIS procédera à la création de 467 actions de 30 € soit une augmentation de capital de 14 010 €. En outre, compte tenu d'une valeur d'apport de 959 804 €, la société bénéficiaire des apports constatera une prime de fusion de 945 794 €.

ACTUALIS RH

En contrepartie de l'apport de la société ACTUALIS RH sur la base de l'actif net comptable à la date du 30 septembre 2013 s'élevant à 30 490 €, il devrait être attribué une action de la société ACTUALIS pour dix actions de la société ACTUALIS RH, soit un rapport d'échange de 1 pour 10.

Néanmoins, compte tenu de la participation dans le capital de la société ACTUALIS RH à hauteur de 3 693 actions sur un total de 3 700, la société ACTUALIS ne procédera à la création d'aucune action nouvelle de 30 €. En conséquence, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, ni constatation de prime de fusion par la société bénéficiaire des apports².

ABC GESTION

En contrepartie de l'apport de la société ABC GESTION sur la base de l'actif net comptable à la date du 30 septembre 2013 s'élevant à 471 101 €, il sera attribué une action de la société ACTUALIS pour une action de la société ABC GESTION, soit un rapport d'échange de 1 pour 1. En l'absence de participation dans le capital de la société ABC GESTION, la société ACTUALIS procédera à la création de 2 500 actions de 30 € soit une augmentation de capital de 75 000 €. En outre, compte tenu d'une valeur d'apport de 471 101 €, la société bénéficiaire des apports constatera une prime de fusion de 396 101 €.

AGECMA

En contrepartie de l'apport de la société SOCOMO sur la base de l'actif net comptable à la date du 30 septembre 2013 s'élevant à 494 541 €, il sera attribué une action de la société ACTUALIS pour une action de la société SOCOMO, soit un rapport d'échange de 1 pour 1. En l'absence de participation dans le capital de la société SOCOMO, la société ACTUALIS procédera à la création de 1 320 actions de 30 € soit une augmentation de capital de 39 600 €. En outre, compte tenu d'une valeur d'apport de 494 541 €, la société bénéficiaire des apports constatera une prime de fusion de 454 941 €.

1.3.7. MALI TECHNIQUE DE FUSION POUR LA FUSION IMPLIQUANT ACTUALIS RH

La part de la situation nette de la société ACTUALIS RH correspondant à la participation de la société ACTUALIS (3 693/3 700), soit 30 432 euros, est différente de la valeur comptable de cette participation, évaluée à 36 940 € euros. En conséquence, un mali de fusion sera dégagé par la société absorbante d'un montant égal à 6 508 euros.

Conformément au règlement 2004-01 du 4 mai 2001 du Comité de Régulation Comptable, le mali technique de fusion sera inscrit à l'actif du bilan de la société absorbante dans un sous compte du compte « Fonds commercial » intitulé « mali de fusion ».

² Pour ne pas détenir ses propres actions, la société ACTUALIS renonce à ses droits dans l'augmentation de son capital qui, par conséquent, sera égale à 0 € dans la mesure où les associés minoritaires ne pourront seuls ou ensemble présenter à l'échange les 10 actions minimum requises.

II. DILIGENCES ET APPRECIATIONS DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Diligences mises en œuvre par le Commissaire aux Apports

Notre mission a pour objet d'éclairer les actionnaires de la société ACTUALIS sur l'absence de surévaluation de l'apport effectué par les sociétés absorbées.

En conséquence, elle ne relève pas d'une mission d'audit ou d'une mission d'examen limité. Elle n'implique pas non plus validation du régime fiscal applicable aux opérations.

Elle ne saurait être assimilée à une mission de "due diligences" effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc pas être utilisé dans ce contexte.

Notre opinion est exprimée à la date du présent rapport qui constitue la fin de notre mission. Il ne nous appartient pas d'assurer un suivi des événements postérieurs survenus éventuellement entre la date du rapport et la date des assemblées appelées à se prononcer sur l'opération de fusion.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Dans ce cadre, nous avons notamment :

- pris connaissance du contexte et des objectifs de la présente fusion,
- eu des entretiens avec les responsables de l'opération et leurs conseils, tant pour appréhender son contexte que pour en comprendre les modalités économiques, comptables, juridiques et fiscales dans lesquelles elle se situe,
- examiné le projet de traité de fusion et ses annexes,
- vérifié le respect de la réglementation comptable en vigueur en matière de valorisation des apports et notamment du règlement CRC n° 2004-01,
- contrôlé la réalité des apports et apprécié l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété,
- examiné les travaux des commissaires aux comptes sur les comptes au 30/09/2012 et suivants.
- obtenu une lettre d'affirmation des dirigeants des sociétés AGECEMA – ABC GESTION – SOCOMO – ACTUALIS RH et ACTUALIS qui nous ont confirmé les éléments significatifs utilisés dans le cadre de notre mission.

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable

Nos diligences nous conduisent à faire état des points suivants :

- En application du règlement CRC n°2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, et compte tenu du caractère rétroactif de l'opération au 1^{er} octobre 2013, les parties ont retenu comme valeur d'apport, la valeur nette comptable des éléments constitutifs de l'actif net transmis telle qu'elle ressort des comptes arrêtés au 30 septembre 2013 des sociétés absorbées.

S'agissant d'une opération de fusion entre sociétés sous contrôle commun, le principe de valorisation ainsi retenu par les dirigeants des sociétés concernées n'appelle pas de remarque de notre part.

- Les principes et méthodes comptables retenus par les sociétés absorbées ne comportent pas de dérogation aux usages et règles généralement admis dans le secteur des sociétés d'expertises comptable et de commissariat aux comptes, notamment dans le traitement de l'avancement des affaires et de leur impact sur les éventuelles facturations d'avance.

Sur la réalité des apports :

Nous avons contrôlé que les actifs étaient libres de tout nantissement et que les sociétés apporteurs en avaient la libre propriété et nous nous sommes fait confirmer l'absence de toute restriction de propriété par lettre d'affirmation.

Sur la cohérence des valeurs :

Nous n'avons pas relevé d'écart entre la valeur nette comptable des actifs et des passifs apportés, d'une part et celle figurant dans les comptes des sociétés absorbées, d'autre part.

En conséquence, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la pertinence des valeurs d'apports tant au niveau individuel qu'au niveau de leur globalité.

III. CONCLUSION

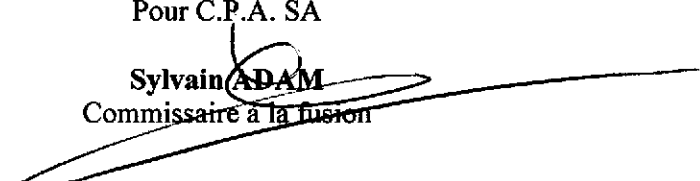
Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 1 955 936 euros :

AGECMA	959 804 euros
ACTUALIS RH	30 490 euros
ABC GESTION	471 101 euros
SOCOMO	494 541 euros

n'est pas surévaluée, et en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société absorbante (128 610 euros), augmenté des primes de fusion (1 796 836 euros) et déduction faite de la valeur des titres de ACTUALIS RH déjà détenus par l'absorbante (36 940 euros).

A HERSERANGE, le 26 Février 2014

Pour C.P.A. SA


Sylvain ADAM
Commissaire à la fusion